



ÉTUDE GÉNÉRALE

L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE NORD CANADIEN : APERÇU

Publication n° 2020-47-F
Le 1^{er} avril 2020

Olivier Leblanc-Laurendeau, Division des affaires juridiques et sociales
Service d'information et de recherche parlementaires

La présente publication a été préparée dans le cadre du programme des publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement, qui comprend notamment une série de publications lancées en mars 2020 sur la pandémie de la COVID-19. Veuillez noter qu'en raison de la pandémie, toutes les publications de la Bibliothèque seront diffusées en fonction du temps et des ressources disponibles.

Les *études générales* de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles présentent notamment le contexte historique, des informations à jour et des références, et abordent souvent les questions avant même qu'elles deviennent actuelles. Les études générales sont préparées par le Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque, qui effectue des recherches et fournit des informations et des analyses aux parlementaires ainsi qu'aux comités du Sénat et de la Chambre des communes et aux associations parlementaires, et ce, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2020

L'insécurité alimentaire dans le Nord canadien : aperçu
(Étude générale)

Publication n° 2020-47-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	
1	INTRODUCTION1
2	CONTEXTE.....1
2.1	L'ampleur de l'insécurité alimentaire.....1
2.2	Causes de l'insécurité alimentaire2
2.3	Conséquences de l'insécurité alimentaire3
3	INITIATIVES EN COURS.....3
3.1	Initiatives fédérales4
3.1.1	Nutrition Nord Canada4
3.1.1.1	Dépenses du programme.....5
3.1.1.2	Préoccupations et critiques6
3.1.2	Politique alimentaire pour le Canada7
3.2	Initiatives provinciales, territoriales, régionales et locales7
4	CONCLUSION.....8
ANNEXE A – COLLECTIVITÉS ADMISSIBLES AU PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA, À COMPTER DU 1 ^{er} AVRIL 2019	
ANNEXE B – PANIER DE PROVISIONS NORDIQUE RÉVISÉ	



RÉSUMÉ

L'insécurité alimentaire est généralement définie comme l'absence d'un accès sûr à une quantité suffisante d'aliments salubres et nutritifs. En 2017-2018, 12,7 % des ménages canadiens se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire, ce qui représente au moins 4,4 millions de personnes. L'insécurité alimentaire est beaucoup plus marquée dans le Nord que dans le reste du pays : les taux d'insécurité alimentaire des ménages atteignent 16,9 %, 21,6 % et 57 % au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, respectivement.

Parmi les habitants du Nord, les Autochtones sont particulièrement à risque de vivre dans l'insécurité alimentaire. Les taux élevés d'insécurité alimentaire au sein des populations nordiques et autochtones peuvent être expliqués par une série de facteurs, tels que l'éloignement et l'isolement relatifs de leurs collectivités, les difficultés financières et les inégalités socioéconomiques, les effets persistants des politiques coloniales, les changements climatiques, la dépossession environnementale et la présence de contaminants dans l'environnement. L'insécurité alimentaire a de graves conséquences sur la santé et le bien-être; on a par exemple dressé des liens entre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les infections, les maladies chroniques, l'obésité, la détresse, l'exclusion sociale, la dépression et l'idéation suicidaire.

En offrant des contributions aux détaillants éligibles des collectivités isolées et éloignées, Nutrition Nord Canada, un programme fédéral, s'attaque à l'une des causes de l'insécurité alimentaire : le coût élevé des aliments périssables et nutritifs dans le Nord. Depuis sa mise en place en 2011, le programme a été critiqué pour diverses raisons. Le fait est que le coût des aliments périssables et nutritifs demeure trop élevé pour un trop grand nombre de familles dans le Nord. En mars 2019, le coût moyen des denrées alimentaires nécessaires pour nourrir sainement une famille de quatre personnes pendant une semaine dans le Nord s'élevait à 422,07 \$.

Plusieurs initiatives locales et régionales ont été mises en œuvre afin de réduire l'insécurité alimentaire dans le Nord. Celles-ci comprennent un large éventail de mesures, allant de la création de guides alimentaires adaptés sur le plan culturel aux initiatives exhaustives de réduction de la pauvreté. Les collectivités proposent également leurs propres solutions, des banques alimentaires et soupes populaires aux programmes d'aide aux activités de chasse et de récolte.

L'insécurité alimentaire est un grave problème de santé publique qui risque de s'aggraver dans les années à venir. Pour réduire l'insécurité alimentaire dans le Nord, le gouvernement devra s'attaquer à ses racines sociales, économiques et environnementales.



L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE NORD CANADIEN : APERÇU*

1 INTRODUCTION

Au Canada, en 2017-2018, au moins 4,4 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire¹. En raison de divers facteurs, les habitants du Nord, en particulier les femmes, les enfants et les peuples autochtones, sont plus à risque de souffrir d'insécurité alimentaire que les autres Canadiens. Cette situation a des répercussions considérables sur leur santé et leur bien-être². La présente étude offre un aperçu des facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire dans le Nord canadien³ et des conséquences de cette situation. On y examine également les initiatives liées directement ou indirectement à cet enjeu.

2 CONTEXTE

La sécurité alimentaire est généralement définie comme une « [s]ituation dans laquelle chacun a, à tout moment, un accès matériel, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive de nature à satisfaire ses besoins et préférences alimentaires et peut ainsi mener une vie saine et active⁴ ». Inversement, l'insécurité alimentaire est définie comme l'« [a]bsence d'un accès sûr à une quantité suffisante d'aliments salubres et nutritifs propres à une croissance et à un développement normaux ainsi qu'à une vie saine⁵ ».

Selon certains chercheurs, ces définitions générales de la sécurité et de l'insécurité alimentaires ne capturent pas pleinement les considérations propres aux peuples autochtones, comme la place accordée aux aliments dans leurs cultures, identités et cérémonies, ainsi que la valeur nutritive et socioculturelle des aliments traditionnels⁶. Ils proposent donc plutôt de définir la sécurité alimentaire comme une « situation où tous les membres d'une communauté accèdent à des aliments sains, culturellement acceptables et nutritifs grâce à un système alimentaire durable qui optimise la justice sociale et l'autonomie de la communauté⁷ ».

2.1 L'AMPLEUR DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Depuis 2004, le Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages utilisé dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes permet de recueillir des données sur la sécurité alimentaire⁸. Les plus récentes données recueillies en 2017 et 2018 indiquent un accroissement de l'insécurité alimentaire dans le Nord canadien, les taux d'insécurité alimentaire des ménages atteignant :

- 57 % au Nunavut (contre 52,3 % en 2015-2016);

- 21,6 % dans les Territoires du Nord-Ouest (contre 20,3 % en 2015-2016);
- 16,9 % au Yukon (où les données ne furent pas recueillies en 2015-2016)⁹.

À titre de comparaison, en 2017-2018, les taux d'insécurité alimentaire des ménages dans les provinces variaient entre 11,1 % (Québec) et 15,3 % (Nouvelle-Écosse)¹⁰, et le taux national était de 12,7 %¹¹. Les ménages avec des enfants sont généralement plus à risque et, en 2017-2018, 17,3 % des enfants canadiens âgés de 18 ans et moins vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire. Ces chiffres s'élevaient à 78,7 % au Nunavut, à 30 % dans les Territoires du Nord-Ouest et à 18,3 % au Yukon¹².

Parmi les habitants du Nord, les peuples autochtones sont particulièrement à risque de souffrir d'insécurité alimentaire. En 2012, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a indiqué que les Inuits du Nunavut présentaient « le plus haut taux d'insécurité alimentaire attesté pour une population autochtone d'un pays développé¹³ ». À l'échelle de l'Inuit Nunangat (la région couvrant les terres, l'eau et la glace du territoire inuit au Canada), le taux d'insécurité alimentaire chez les Inuits âgés de 25 ans et plus était de 52 % cette année-là¹⁴.

De façon similaire, le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé au sein des collectivités des Premières Nations que dans le reste du Canada. Selon l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations, qui a recueilli des données de 2008 à 2016 auprès de 92 Premières Nations sélectionnées aléatoirement au sud du 60^e parallèle, « la prévalence de l'insécurité alimentaire est très élevée dans les collectivités des Premières Nations (48 %) ». L'Étude note également que les taux d'insécurité alimentaire sont « significativement plus élevés dans les collectivités éloignées qui n'ont pas un accès routier à un centre de services à l'année longue (58 %) ¹⁵ ».

Il est plus difficile de parler précisément de la situation des Métis, car les données révisées par les pairs au sujet de l'insécurité alimentaire des Métis qui vivent dans le Nord sont limitées¹⁶.

2.2 CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Plusieurs facteurs interreliés contribuent à l'insécurité alimentaire dans le Nord. L'éloignement et l'isolement relatifs des collectivités du Nord ont une incidence sur le coût élevé de la vie, sans compter les coûts importants d'expédition et de stockage des aliments périssables et nutritifs. Un autre facteur non négligeable qui mène à l'insécurité alimentaire est le statut socio-économique. Les études démontrent que la pauvreté, les difficultés financières, le chômage ou le sous-emploi, les faibles revenus et les faibles niveaux d'instruction sont des causes de l'insécurité alimentaire¹⁷. Au Canada, les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis ont de manière générale un statut socio-économique moins élevé que les non-Autochtones¹⁸.

Les peuples autochtones sont aussi particulièrement à risque de souffrir d'insécurité alimentaire en raison des effets persistants et permanents des politiques coloniales – y compris les réinstallations forcées et les pensionnats – qui ont perturbé leur relation avec la terre et les systèmes alimentaires traditionnels¹⁹. En outre, ces politiques ont eu une incidence négative sur le transfert intergénérationnel du savoir en ce qui concerne les récoltes, les habiletés de chasse et les habitudes liées à une saine alimentation²⁰. L'accès aux aliments traditionnels et leur consommation sont également gravement touchés par la dépossession environnementale (c'est-à-dire la diminution de l'accès des peuples autochtones aux ressources de leurs milieux traditionnels), les changements climatiques et la présence de contaminants dans l'environnement²¹.

2.3 CONSÉQUENCES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire peut être lourde de conséquences; elle peut avoir des effets négatifs sur la santé physique et mentale des enfants et des adultes. Entre autres, l'insécurité alimentaire est associée à la malnutrition, aux infections, aux maladies chroniques et à l'obésité, de même qu'à la détresse, à l'exclusion sociale, à la dépression, à l'idéation suicidaire et à des tentatives de suicide²². Certains chercheurs estiment que l'insécurité alimentaire est « l'élément qui contribue le plus à la concentration de détresse psychologique et de comportements suicidaires chez les peuples autochtones à faible revenu du Canada²³ ». Pour ce qui est des enfants, on a observé que la faim causée par l'insécurité alimentaire avait une incidence défavorable sur leurs capacités d'apprentissage, pouvant mener à de piètres résultats scolaires²⁴.

Les peuples autochtones dans le Nord du Canada ont aussi connu des changements dans leurs habitudes alimentaires²⁵. On a constaté que la transition nutritionnelle qui résulte du passage d'une alimentation fondée sur des aliments traditionnels et nutritifs à un régime basé sur des aliments transformés achetés en magasin « peut accroître le risque de maladies chroniques liées à la diète et aux carences en micronutriments chez les collectivités autochtones²⁶ ».

Par ailleurs, l'Inuit Tapiriit Kanatami souligne que l'insécurité alimentaire ne met pas seulement en danger la santé publique, mais aussi « la stabilité sociale et culturelle dans les communautés inuites²⁷ ».

3 INITIATIVES EN COURS

Aux échelons provincial, territorial, régional et local, des efforts ont été déployés pour éliminer les causes de l'insécurité alimentaire et en atténuer les conséquences. Pour sa part, le gouvernement fédéral joue un rôle par l'intermédiaire du programme Nutrition Nord Canada (NNC)²⁸, qui offre des contributions à des détaillants afin d'améliorer l'accès à des produits alimentaires périssables, nutritifs et traditionnels dans certaines collectivités. Soulignons toutefois que la réduction de l'insécurité alimentaire ne s'inscrit pas dans le mandat de NNC. Le programme cible plutôt l'une de ses causes : le coût élevé des aliments périssables et nutritifs dans le Nord.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a récemment lancé la Politique alimentaire pour le Canada (la Politique) dont la vision est la suivante : « [t]outes les personnes vivant au Canada peuvent avoir accès à une quantité suffisante d'aliments salubres, nutritifs et culturellement diversifiés²⁹ ». La Politique identifie quatre domaines d'investissement à court et moyen termes, dont la nécessité de soutenir la sécurité alimentaire dans les collectivités autochtones et du Nord³⁰. L'élaboration d'une politique alimentaire nationale a été décrite comme une « occasion cruciale d'aborder l'insécurité alimentaire », notamment en raison de la nécessité d'assurer une coordination entre différents ministères et organismes fédéraux et d'autres ordres de gouvernement³¹.

3.1 INITIATIVES FÉDÉRALES

3.1.1 Nutrition Nord Canada

En place depuis 2011, le programme NNC a pour objectif d'améliorer l'accès à des aliments périssables et nutritifs dans les collectivités du Nord qui ne disposent pas d'un accès par voie terrestre ou maritime tout au long de l'année (voir l'annexe A pour une carte des collectivités admissibles)³². Dans ce contexte, l'expression « denrées périssables » désigne des « [a]liments qui ne se conservent que très peu de temps, surtout s'ils ne sont pas rangés à une température adéquate » et la notion de « nutritif » renvoie aux denrées et aux quantités établies dans le cadre du Panier de provisions nordique révisé³³ (voir l'annexe B). Le programme NNC offre un seul niveau de contribution en matière de coût pour les aliments traditionnels (qui varie selon l'endroit) et trois niveaux de contribution pour les autres types d'aliments provenant du Sud, selon une échelle d'importance :

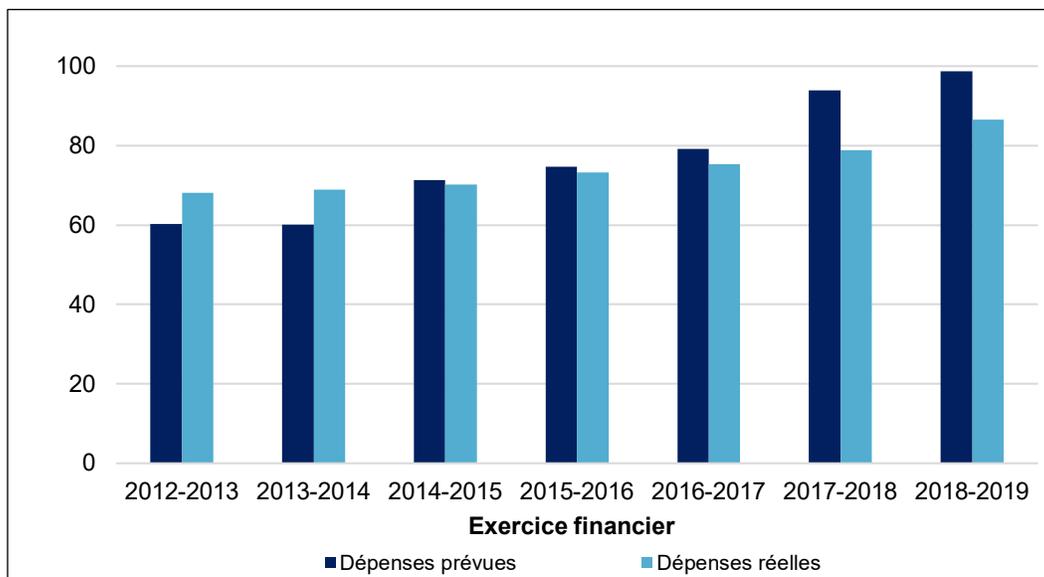
- le niveau de contribution le moins élevé pour les denrées alimentaires de base;
- le niveau de contribution le plus élevé pour les aliments nutritifs;
- le niveau de contribution ciblé (le plus élevé) pour les fruits et légumes surgelés, le lait frais, les aliments pour nourrissons et le lait infantile³⁴.

NNC verse aussi du financement pour soutenir les initiatives d'éducation en matière de nutrition, mais ces activités ne représentent qu'une petite portion du budget annuel du programme. L'objectif principal du programme est de compenser « le désavantage inhérent des collectivités du Nord, à savoir leur isolement. Elles n'ont d'autre choix que de faire venir leurs denrées périssables par avion, ce qui augmente considérablement les coûts³⁵ ». En offrant une contribution aux détaillants de produits alimentaires admissibles, NNC a remplacé le programme Aliments-poste (aussi connu sous le nom de Programme du service aérien omnibus du Nord), qui subventionnait le coût de l'expédition d'aliments vers les collectivités nordiques et isolées admissibles depuis les années 1960.

3.1.1.1 Dépenses du programme

Afin de contrôler les coûts, le budget annuel de NNC avait initialement été établi à 60 millions de dollars en 2011. Cependant, au cours des années subséquentes, le gouvernement fédéral a pris l'engagement d'améliorer le programme et a augmenté son financement. En 2014, un facteur de progression annuel composé de 5% a été ajouté au budget de contribution afin de refléter la croissance de la demande et de la population³⁶. Ainsi, les dépenses du programme prévues ont augmenté progressivement au fil des années (voir la figure 1). Les dépenses du programme devaient atteindre 109,2 millions de dollars en 2020-2021³⁷. En 2019-2020, d'autres changements ont été apportés au programme, y compris la mise à jour de la liste des aliments admissibles, l'augmentation des taux de contribution et la création d'une nouvelle subvention aux exploitants de ressources alimentaires « afin de contribuer à réduire les coûts liés aux activités traditionnelles de chasse et de récolte³⁸ ».

Figure 1 – Dépenses annuelles du programme Nutrition Nord Canada, de 2012-2013 à 2018-2019 (en millions de dollars)



Sources : Figure préparée par l'auteur à partir de données tirées de Affaires autochtones et du Nord Canada, [Plans ministériels et Rapports ministériels sur les résultats](#) et de Gouvernement du Canada, [Plans ministériels pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#).

Initialement, NNC a dépassé son budget de 12,9 % en 2012-2013 et de 14,6 % en 2013-2014. Ces écarts étaient attribués « à une hausse de la demande de produits alimentaires subventionnés » et à des ajustements apportés au taux de contribution au cours de la première année du programme³⁹. Selon le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), le ministère responsable du programme NNC (alors Affaires autochtones et Développement du Nord Canada [AADNC]) a dû réaffecter des fonds d'autres programmes et activités pour couvrir ces écarts⁴⁰. La tendance s'est graduellement inversée, et le programme a dépensé 12,4 % de moins (12,2 millions

de dollars) que prévu en 2018-2019. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, le ministère ayant pris la relève d'AADNC pour gérer NNC, a attribué cet écart entre les dépenses prévues et réelles en 2018-2019 « à la mise en œuvre tardive des mises à jour du programme annoncées en décembre 2018⁴¹ ». En dépit de ces écarts, les dépenses réelles du programme ont augmenté de 27 % (18,4 millions de dollars) de 2012-2013 à 2018-2019.

3.1.1.2 Préoccupations et critiques

En 2014, le BVG a conclu qu'AADNC n'avait « pas géré son programme Nutrition Nord Canada de façon à respecter son objectif de rendre les aliments sains plus accessibles pour les collectivités isolées du Nord » et que le ministère « n'avait pas effectué les travaux nécessaires pour vérifier si les détaillants du Nord transféraient aux consommateurs l'intégralité des contributions versées⁴² ». Le Conseil consultatif de NNC, chargé de donner aux résidents du Nord un moyen direct de se faire entendre dans le cadre du programme, a noté des préoccupations similaires⁴³.

Le programme NNC a aussi été critiqué pour le caractère inadéquat de ses données probantes et de sa structure de reddition des comptes, pour son manque de réceptivité aux préoccupations des membres de la collectivité et des experts, et pour avoir échoué à aborder les disparités relatives à la disponibilité et à l'abordabilité des aliments entre les régions et les collectivités⁴⁴. De plus, une évaluation de NNC effectuée en 2019 « suggère que l'insécurité alimentaire s'est aggravée dans les collectivités du Nunavut après la mise en place du programme⁴⁵ ». Selon les chercheurs l'ayant réalisée, leur étude « soulève de sérieuses préoccupations quant à la persistance du gouvernement fédéral à employer des subventions alimentaires pour améliorer l'accès aux aliments dans le Nord⁴⁶ ».

En 2016, le gouvernement fédéral a recueilli les observations de membres de la collectivité et d'intervenants au sujet du programme. Même si les participants « appréciaient dans une large mesure le programme », on a noté que malgré tout, « de nombreuses familles ne [pouvaient toujours] pas s'acheter des aliments sains » et que « la contribution de NNC n'[avait] pas un effet assez important sur le prix des aliments⁴⁷ ». Alors que le programme a réussi à préserver la stabilité des prix, ces derniers n'ont pas diminué de façon importante depuis sa mise en œuvre. De mars 2011 à mars 2019, le coût hebdomadaire moyen du Panier de provisions nordique révisé n'a diminué que de 1,03 %, passant de 426,48 \$ à 422,07 \$⁴⁸.

3.1.2 Politique alimentaire pour le Canada

Le 17 juin 2019, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a fait l'annonce du lancement de la Politique alimentaire pour le Canada. Avec un engagement de plus de 134 millions de dollars du gouvernement fédéral, la Politique a pour but « de bâtir un avenir plus sain et plus prospère pour les familles et les collectivités canadiennes ⁴⁹ ». La Politique est le fruit de consultations tenues en 2017 où l'on a défini plusieurs priorités, y compris la nécessité :

- d'améliorer la sécurité alimentaire dans les collectivités du Nord;
- de soutenir les initiatives communautaires en matière de sécurité alimentaire;
- de reconnaître que l'alimentation représente un déterminant clé de la santé;
- de reconnaître les répercussions des changements climatiques sur les activités de chasse et de récolte et sur l'accès aux aliments traditionnels ⁵⁰.

La politique confirme également l'engagement pris dans le budget de 2019 d'allouer un montant de 15 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place un fonds pour les initiatives des collectivités nordiques isolées, à l'appui des projets de production alimentaire dirigés par la communauté ⁵¹. L'Agence canadienne de développement économique du Nord sera responsable de cette initiative.

3.2 INITIATIVES PROVINCIALES, TERRITORIALES, RÉGIONALES ET LOCALES

Dans un rapport de 2014, le Comité d'experts sur l'état des connaissances à propos de la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada a noté que « [p]our pouvoir diminuer à long terme l'insécurité alimentaire, il faut mettre à profit les atouts, les talents et les capacités des collectivités nordiques ⁵² ». Ces collectivités, avec les organisations régionales et les gouvernements provinciaux et territoriaux, travaillent déjà à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres stratégies visant à réduire l'insécurité alimentaire dans le Nord canadien ⁵³.

Parmi les initiatives provinciales, territoriales et régionales, notons les stratégies et les plans d'action élaborés par des organisations comme la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut ⁵⁴; les guides alimentaires adaptés sur le plan culturel préparés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le ministère de la Santé du Nunavut ⁵⁵; ainsi que des initiatives exhaustives de réduction de la pauvreté comme le Plan Makimaniq ⁵⁶. Des initiatives communautaires locales offrent également des solutions à court terme (p. ex. banques alimentaires et soupes populaires) et à moyen terme (p. ex. éducation en matière de nutrition, programme d'échange de savoir, programmes d'aide aux activités de chasse et de récolte) ⁵⁷.

Comme chaque collectivité nordique et autochtone a ses propres besoins et ses propres situations particulières, toute solution durable pour lutter contre l'insécurité alimentaire doit s'appuyer sur le savoir local et les initiatives existantes.

4 CONCLUSION

L'insécurité alimentaire demeure un grave problème de santé publique et de droits de la personne dans les collectivités du Nord et chez les peuples autochtones. À ce jour, le gouvernement fédéral n'a toujours pas élaboré ni mis en œuvre de stratégie visant à aborder les déterminants sociaux, environnementaux et économiques de l'insécurité alimentaire des collectivités nordiques de façon globale. Ce phénomène trouve son origine dans des questions complexes comme les écarts socio-économiques, les changements climatiques et les effets persistants et permanents du colonialisme. Pour tenter de régler le problème de l'insécurité alimentaire dans le Nord canadien, il faudra par conséquent une approche exhaustive, multidimensionnelle et concertée qui prend pleinement en compte ces enjeux.

NOTES

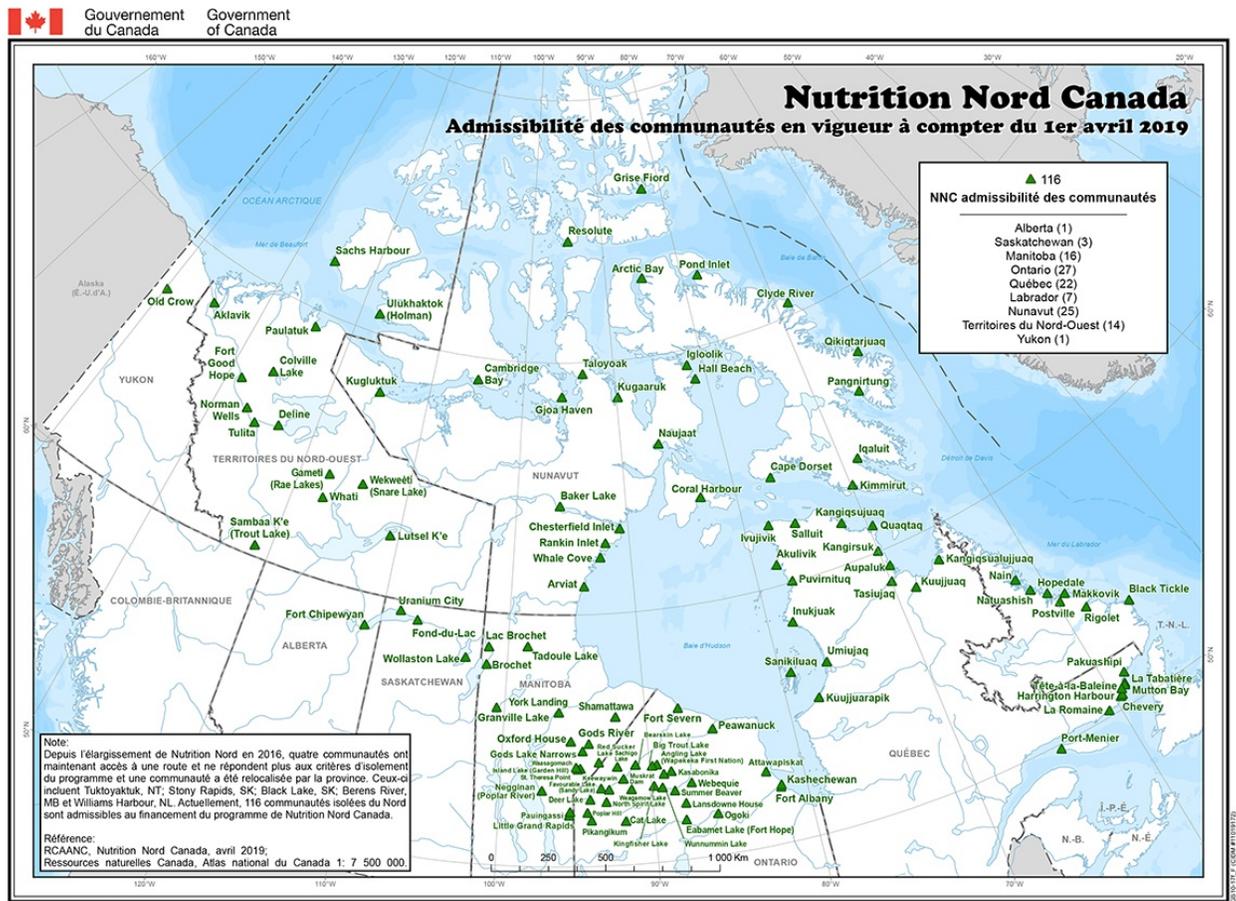
- * La présente étude générale est largement inspirée de Olivier Leblanc-Laurendeau, *L'insécurité alimentaire dans le Nord canadien : aperçu*, publication n° 2019-18-F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 5 juillet 2019.
1. Valerie Tarasuk et Andy Mitchell, *L'insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2017-2018*, PROOF – Food Insecurity Policy Research, 2020, p. 3.
 2. Comité d'experts sur l'état des connaissances à propos de la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada (CESANC), *La sécurité alimentaire des populations autochtones dans le Nord du Canada – Évaluation de l'état des connaissances*, Conseil des académies canadiennes, Ottawa, 2014, p. 215.
 3. Il n'existe aucune frontière clairement définie établissant ce qui constitue le « Nord canadien » ou « le Nord ». Comme l'a expliqué Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), dans un commentaire de juin 2019 : « "Le Nord" revêt différentes significations pour différentes personnes dans des contextes différents; Thunder Bay, Churchill et Grise Fiord se trouvent toutes dans le "Nord" selon divers points de vue politiques, mais elles ont des besoins très différents et distincts ». Voir Natan Obed, « Inuit Nunangat policy space would be a sign of genuine reconciliation », *Hill Times*, Ottawa, 10 juin 2019 [TRADUCTION].
 4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et al., *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde : renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, Rome, 2018, p. 175.
 5. *Ibid.*, p. 174.
 6. Elaine M. Power, « [Conceptualizing Food Security for Aboriginal People in Canada](#) », *La revue canadienne de santé publique*, vol. 99, n° 2, 2008, p. 95 à 97 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
 7. Renata Rosol et al., « [Prevalence of affirmative responses to questions of food insecurity: International Polar Year Inuit Health Survey, 2007–2008](#) », *International Journal of Circumpolar Health*, vol. 70, n° 5, 2011, p. 489 [TRADUCTION].
 8. Selon Statistique Canada, la population cible de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes représente approximativement 98 % de la population canadienne âgée de 12 ans et plus, toutefois, elle n'inclut pas les membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves et sur les terres de la Couronne, ou dans certaines régions éloignées. Voir Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Composante annuelle (ESCC)*.
 9. Tarasuk et Mitchell (2020), « Annexe D – Taux d'insécurité alimentaire des ménages par province et territoire », p. 26.
 10. *Ibid.* L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2017-2018 est la première depuis 2011-2012 à inclure des données sur l'insécurité alimentaire des ménages dans l'ensemble des provinces et territoires.

11. Tarasuk et Mitchell (2020), p. 8.
12. *Ibid.*, p. 15.
13. Nations Unies, Assemblée générale (AGNU), Conseil des droits de l'homme, [Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter – Additif : mission au Canada](#), A/HRC/22/50/Add.1, 24 décembre 2012, p. 19.
14. Paula Arriagada, « [L'insécurité alimentaire chez les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat](#) », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006-X au catalogue, Statistique Canada, 1^{er} février 2017, p. 4.
15. Laurie Chan *et al.*, « [First Nations Food, Nutrition & Environment Study \(FNFNES\) Final Report for Eight Assembly of First Nations Regions: Draft Comprehensive Technical Report](#) », Ottawa, Assemblée des Premières Nations, Université d'Ottawa et Université de Montréal, novembre 2019, p. 6 et p. 54 [TRADUCTION].
16. CESANC (2014), p. 48.
17. ITK, [Social Determinants of Inuit Health in Canada](#), septembre 2014, p. 29 à 31; CESANC (2014), p. 215; Gouvernement du Canada, [Ce que nous avons entendu : Consultations sur une politique alimentaire pour le Canada](#), 2018, p. 15; Tarasuk et Mitchell (2020), p. 10 à 14; Arriagada (2017), p. 5; et Charlotte Reading et Fred Wien, [Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones](#), Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2009, p. 18 et 19.
18. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, [La pauvreté : un déterminant social de la santé des Premières Nations, Inuits et Métis](#), 2009-2010; et Reading et Wien (2009).
19. Association des femmes autochtones du Canada, [Food Policy: The Native Women's Association of Canada Engagement Results](#), mai 2018, p. 1 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; CESANC (2014), p. 37 et 38; AGNU (2012), p. 21 et 22; Conseil de gouvernance de l'information des Premières Nations, [National Report of The First Nations Regional Health Survey – Phase 3: Volume Two](#), 2018, p. 62 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; et Reading et Wien (2009), p. 26.
20. CESANC (2014), p. 64 et 65.
21. *Ibid.*, p. 74; Mary Simon, [Un nouveau modèle de leadership partagé dans l'Arctique](#), Affaires autochtones et du Nord Canada, mars 2017, p. 19; et Conseil circumpolaire inuit, [Food Security across the Arctic: Background Paper of the Steering Committee of the Circumpolar Inuit Health Strategy](#), mai 2012, p. 7 à 9 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
22. FAO (2018), p. 34 à 37; CESANC (2014), p. 55; Tarasuk et Mitchell (2020), p. 5 et 6; et Arriagada (2017), p. 6.
23. Mohammad Hajizadeh, Amy Bombay et Yukiko Asada, « [Socioeconomic inequalities in psychological distress and suicidal behaviours among Indigenous peoples living off-reserve in Canada](#) », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 191, n° 12, 25 mars 2019, p. E334 [TRADUCTION].
24. ITK (2014), p. 29; et CESANC (2014), p. 55 et 62.
25. CESANC (2014), p. 112 à 116 et 128 à 131; et AGNU (2012), p. 19.
26. CESANC (2014), p. 59.
27. ITK, [An Inuit-Specific Approach for the Canadian Food Policy](#), p. 12 [TRADUCTION].
28. Gouvernement du Canada, [Nutrition Nord Canada](#) (NNC).
29. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), « [Tout le monde à table! » Le gouvernement du Canada annonce la toute première Politique alimentaire pour le Canada](#), communiqué, 17 juin 2019.
30. Gouvernement du Canada, [Politique alimentaire pour le Canada](#).
31. Naomi Dachner et Valerie Tarasuk, « [Tackling household food insecurity: An essential goal of a national food policy](#) », *La Revue canadienne des études sur l'alimentation*, vol. 5, n° 3, septembre 2018, p. 237 [TRADUCTION].
32. NNC offre également des contributions pour les couches, les médicaments en vente libre et d'autres articles non alimentaires dans toutes les collectivités admissibles. Par ailleurs, le programme offre des contributions pour des articles non alimentaires additionnels à Old Crow, au Yukon, étant donné que la collectivité n'est accessible que par voie aérienne tout au long de l'année.
33. Gouvernement du Canada, [Comment fonctionne Nutrition Nord Canada](#).

34. Gouvernement du Canada, [Aliments périssables et non périssables admissibles](#); certains produits expédiés par transport terrestre saisonnier sont également admissibles à une contribution fixe de un dollar par kilogramme dans l'ensemble des collectivités bénéficiant du programme.
35. Gouvernement du Canada, [Réflexions sur le rapport « Ce que nous avons entendu » du Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada](#).
36. Gouvernement du Canada, [Deuxième rapport du Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada](#).
37. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), « [Initiative horizontale](#) », dans *Plan ministériel 2020-2021*.
38. RCAANC, [Mises à jour immédiates aux programmes Nutrition Nord Canada et de subventions aux exploitants de ressources alimentaires](#), document d'information.
39. Affaires autochtones et du Nord Canada, [Initiatives horizontales](#).
40. Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), [Nutrition Nord Canada – Affaires autochtones et Développement du Nord Canada](#), chap. 6 du *Rapport du vérificateur général du Canada – Automne 2014*, 2014, paragr. 6.53.
41. RCAANC, « [Nutrition Nord Canada](#) », dans *Rapport sur les résultats ministériels de 2018 à 2019*.
42. BVG (2014), paragr. 6.57 et 6.58.
43. Gouvernement du Canada, *Réflexions sur le rapport « Ce que nous avons entendu » du Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada*.
44. Tracey Galloway, « [Canada's northern food subsidy Nutrition North Canada: a comprehensive program evaluation](#) », *International Journal of Circumpolar Health*, vol. 76, n° 1, 2017, p. 12 à 17; et Andrée-Anne Fafard St-Germain, Tracey Galloway et Valerie Tarasuk, « [Food insecurity in Nunavut following the introduction of Nutrition North Canada](#) », *Canadian Medical Association Journal*, vol. 191, n° 20, 21 mai 2019, p. E556.
45. Fafard St-Germain, Galloway et Tarasuk (2019), p. E556 [TRADUCTION].
46. *Ibid.* [TRADUCTION].
47. Gouvernement du Canada, [Mobilisation 2016 pour Nutrition Nord Canada : Rapport final sur ce que nous avons entendu](#).
48. Gouvernement du Canada, [Coût du Panier de provisions nordique révisé en 2018-2019](#).
49. AAC, [Politique alimentaire pour le Canada](#), document d'information.
50. Gouvernement du Canada, *Ce que nous avons entendu : Consultations sur une politique alimentaire pour le Canada*, p. 6 et 7.
51. Ministère des Finances Canada, [Investir dans la classe moyenne](#), budget de 2019, 19 mars 2019, p. 121.
52. CESANC (2014), p. 179.
53. *Ibid.*, p. 190 à 202.
54. Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut, « [Vue d'ensemble](#) », *Stratégie et plan d'action*.
55. Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, [Alimentation saine](#); et Nunavut, Ministère de la Santé, « [Guide alimentaire du Nunavut : Choisissez la nourriture traditionnelle et des aliments sains à l'épicerie pour un corps en santé](#) », *Alimentation saine*.
56. Table ronde pour la réduction de la pauvreté au Nunavut, [The Makimaniq Plan 2: A Shared Approach to Poverty Reduction 2017–2022](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
57. CESANC (2014), p. 180.

ANNEXE A – COLLECTIVITÉS ADMISSIBLES AU PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA, À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Figure A.1 – Admissibilité des collectivités au programme Nutrition Nord Canada en vigueur à partir du 1^{er} avril 2019



Source : Gouvernement du Canada, « [Carte des collectivités admissibles à NNC en vigueur à partir du 1^{er} avril 2019](#) », *Collectivités admissibles*.

ANNEXE B – PANIER DE PROVISIONS NORDIQUE RÉVISÉ

Le Panier de provisions nordique révisé (PPNR) est un outil conçu par le gouvernement fédéral qui dresse la liste de 67 produits alimentaires, avec les quantités requises pour nourrir sainement une famille de quatre personnes pendant une semaine. Le gouvernement utilise le PPNR pour surveiller les prix de la nourriture dans les collectivités du Nord. Le PPNR a été mis en place en 2007 et remplace le Panier de provisions nordique de 1990.

Les produits du PPNR ne sont pas tous éligibles aux subventions de Nutrition Nord Canada.

**Tableau B.1 – Panier de provisions nordique révisé (2007)
pour une famille de quatre personnes et pour une semaine**

Groupe alimentaire	Aliments périssables	Aliments non périssables
Lait et substituts (Total : 15,35 l ^a)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lait 2 %, frais ou UHT (4,76 l) ▪ Fromage mozzarella (485 g) ▪ Fromage fondu en tranches (385 g) ▪ Yogourt (1,67 kg) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lait évaporé 2 % (1,58 l^b) ▪ Lait écrémé en poudre^c (90 g)
Œufs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Œufs de gros calibre (8) 	
Viande, volaille, poisson (Total : 6,7 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pignons de poulet (2,68 kg) ▪ Côtelettes de longe de porc (1,21 kg) ▪ Bœuf haché, maigre (1,34 kg) ▪ Bifteck d'ailoyau (470 g) ▪ Jambon tranché (135 g) ▪ Bâtonnets de poisson surgelés (135 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Saumon rose en conserve (270 g) ▪ Sardines dans l'huile de soya (270 g) ▪ Jambon en conserve (200 g)
Substituts de viande et préparations à base de viande (Total : 1 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mortadelle (60 g) ▪ Saucisses fumées (100 g) ▪ Beurre d'arachide (90 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pain de viande de porc en conserve (50 g) ▪ Bœuf salé en conserve (40 g) ▪ Fèves au lard en conserve (290 ml) ▪ Ragoût de bœuf en conserve (180 g) ▪ Sauce à spaghetti à la viande en conserve (155 ml)
Produits céréaliers (Total : 5,5 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pain blanc enrichi (660 g) ▪ Pain de blé entier à 100 % (660 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Farine tout usage (1,92 kg) ▪ Biscuits Pilot (275 g) ▪ Macaroni ou spaghetti (385 g) ▪ Riz blanc à [grain] long étuvé (330 g) ▪ Flocons d'avoine^c (275 g) ▪ Flocons de maïs (440 g) ▪ Macaroni au fromage en boîte (550 g)
Agrumes et tomates (Total : 4,4 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oranges (1,23 kg) ▪ Jus de pomme surgelé (130 ml^d) ▪ Jus d'orange surgelé (1,13 l^d) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jus de pomme, TetraPak^c (880 ml) ▪ Jus d'orange, TetraPak^c (375 ml) ▪ Tomates entières en conserve (215 ml) ▪ Sauce tomate en conserve (300 ml)

Groupe alimentaire	Aliments périssables	Aliments non périssables
Autres fruits (Total : 9,95 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pommes (4,38 kg) ▪ Bananes (3,58 kg) ▪ Raisins (500 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Macédoine de fruits en conserve (855 ml) ▪ Pêches en conserve (285 ml) ▪ Ananas en conserve (285 ml)
Pommes de terre (Total : 3,7 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pommes de terre fraîches (3 kg) ▪ Frites surgelées (480 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pommes de terre instantanées (220 g)
Autres légumes (Total : 8,7 kg ^e)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carottes (2 kg) ▪ Oignons (695 g) ▪ Chou (520 g) ▪ Navet (350 g) ▪ Brocoli surgelé (695 g) ▪ Carottes surgelées (260 g) ▪ Maïs surgelé (260 g) ▪ Macédoine de légumes surgelés (1,74 kg) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pois verts en conserve (900 ml) ▪ Maïs en grains en conserve (1,09 l) ▪ Haricots [verts] en conserve (315 ml) ▪ Carottes en conserve (325 ml) ▪ Macédoine de légumes en conserve (545 ml)
Huiles et autres matières grasses (Total : 1,05 kg)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Margarine non hydrogénée (715 g) ▪ Beurre (65 g) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Huile de canola (185 ml) ▪ Saindoux (105 g)
Sucre (Total : 600 g)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sucre blanc (600 g)

- Notes :
- a. Teneur en calcium équivalant à celle du lait 2 %. Le poids des produits laitiers à l'achat est d'environ 9,2 kg.
 - b. Quantité non diluée.
 - c. Le lait écrémé en poudre, les flocons d'avoine et les jus en contenants TetraPak sont admissibles à l'expédition dans le cadre du programme Aliments-poste en tant qu'« aliments nutritifs périssables », mais sont normalement considérés comme des aliments non périssables.
 - d. Quantité consommée, reconstituée à partir de 33 ml de concentré de jus de pomme surgelé et de 282 ml de concentré de jus d'orange.
 - e. Total basé sur le poids de légumes en conserve égouttés (environ 610 g de pois, 870 g de maïs, 175 g de haricots verts, 175 g de carottes et 350 g de macédoine de légumes). Les quantités exprimées en millilitres correspondent aux produits à l'achat, non égouttés.

Source : Tableau adapté par l'auteur à partir de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, [Le Panier de provisions nordique révisé](#), Ottawa, 2007, p. 6 et 7.